

Registre in-folio de 381 feuillets ; papier vergé ; filigrane : un raisin alternant avec un cartouche oblong renfermant les initiales II séparées par un cœur. Reliure en basane brune.

1691-1692. — Fol. 7 v°. Décès de M. de Clairans, lieutenant du Roi. Les obsèques ayant lieu de nuit, les membres du Conseil iront seulement à l'église jeter de l'eau bénite (12 janvier). — Fol. 9 v°. Réception gratuite comme citoyen de Claude-François Michel, domestique de l'Intendant (15 janvier). — Fol. 12. Compliment à M. de Rostaing, major de la place, nommé lieutenant du Roi (24 janvier). — Fol. 12 v°. Décès du conseiller au Parlement Perrinot (25 janvier). Fol. 13 v°. Concession de son logement à Madame de Clairans pendant l'année de son deuil, en raison des services rendus par son mari à la cité ; on lui accorde en outre la gratification que l'on donnait à celui-ci (27-29 janvier). — Fol. 15. Le commissaire chargé de visiter les marchands de la cité pour reconnaître les marchandises interdites par arrêt du Roi, prétendait visiter les toiles non comprises dans l'arrêt ; on lui signifie de ne pas excéder ses pouvoirs (1er février). — Fol. 16. Réclamation pour le maintien d'un abreuvoir à travers le bastion en construction derrière l'hôpital du Saint-Esprit (3-5 février). — Fol. 18 v°. Décès d'Antoine Richard, sieur de Boussières, conseiller de ville, ancien maire (10 février). — Fol. 19 v°. Félicitations au conseiller Boisot élevé à la charge de président au Parlement, après la démission volontaire de son père (12 février). — Fol. 20. L'abreuvoir du Saint-Esprit ne pouvant être maintenu, un autre sera installé à Chamars (13 février). — Fol. 20 v°. Disparition d'un fauteuil de velours rouge prêté par la marquise de Visconti à la ville pour une réception de l'Intendant : on lui accorde une indemnité (14 février). — Fol. 21 v°. Requête à l'archevêque, en raison de la disette, pour qu'il permette l'usage de la viande trois fois par semaine, durant les trois premières semaines du Carême ; il refuse (17-19 février). — Fol. 22. Réception gratuite comme citoyen d'Antoine Bernard, de Fribourg en Suisse, maître d'hôtel du marquis de Renty (19 février). — Fol. 24. Doléances de Jean-Gabriel Benoist, citoyen, qui, ayant obtenu, en 1686, licence d'imprimer et relier avec la qualité de marchand libraire, vient de voir saisir l'imprimerie et les caractères qu'il avait achetés de l'imprimerie Chambrette, à la requête de l'imprimeur Louis Rigoine, celui-ci invoquant un arrêt royal, qui n'est valable que pour la Ville de Paris. — Remontrances à l'Intendant qui a autorisé cette saisie (26 février). — Fol. 25 v°. L'imprimeur Rigoine renonce à sa saisie pour ne pas déplaire aux magistrats de la cité (1er mars). — Fol. 26. Prochaine destruction de la maison du jeu de l'arquebuse pour la construction des fortifications (3 mars). — Fol. 28. L'Intendant déclarant que la permission d'imprimer n'appartient pas aux magistrats ni même au Parlement, mais au Roi seul, on engage Benoist à se faire recevoir imprimeur du Roi (7 mars). — Fol. 29 v°. Copie d'un arrêt du Parlement approuvant la saisie de marchandises faites sur un Genevois par l'Hôpital, nonobstant les priviléges des foires de Besançon : il y est spécifié qu'il n'est pas porté atteinte à ces priviléges (14 mars). — Fol. 30. Communication confidentielle du Maire d'après laquelle le temps était favorable pour obtenir la translation à Besançon de l'Université de Dole : il croit que la Cour ne demanderait pas, pour ce transfert, une somme supérieure à 150.000 livres. Le Conseil offre 100.000 livres pour obtenir à la fois l'Université et la Chambre des Comptes (17 mars). — Fol. 31 v°. Etude des moyens de se procurer cette somme : on propose que les membres du magistrat et les quatre officiers du bureau prêtent à la Ville 50.000 livres, en constitution de rente au denier vingt, chacun des conseillers donnant 2.500 livres, chacun des officiers 2.000 livres. — L'Intendant consulté exprime l'avis qu'il ne faut pas parler de la Chambre des Comptes, et que, pour l'Université, il faut compter sur 150.000 livres (18 mars). — Fol. 32 v°. La somme nécessaire, outre les 50.000 livres prêtés, serait complétée par la vente de quelques fonds de la cité et par un impôt sur la mouture des grains ; l'Intendant préfère, au lieu de ce dernier impôt, une taxe sur les maisons et fonds (19 mars). — Fol. 32 v°. Offre par la cité de 150.000 livres payables en trois annuités. — Mémorial au Roi exposant les précédentes tentatives, notamment sous Louis XI, pour l'établissement d'une Université à Besançon, et montrant les avantages du transfert de celle de Dole dans la nouvelle capitale de la province, auprès du Parlement et de l'archevêque, chancelier né de l'Université. — Lettre à Louvois pour lui demander son appui et offrant les 150.000 livres réclamées (20 mars). — Fol. 35 v°. Autorisation donnée par Louvois de faire exécuter une copie en plate peinture du plan en relief de Besançon exécuté par Sauvage, ingénieur du Roi (21 mars). — Arrivée de M. de Saint-Gilles, nommé major de la place, en remplacement de M. de Rostaing (24 mars). — Fol. 37. Traité avec le peintre Bourrelier pour la copie du plan de Sauvage : il recevra 12 pistoles à 11 livres pièce pour son travail (26 mars). — Fol. 38 v°. Fermeture de la vieille porte Notre-Dame. — Requête au Roi pour qu'il se charge de la construction du chemin en dehors de la porte neuve (31 mars). — Fol. 42 v°. Construction d'un abreuvoir aux frais de la Ville dans un coin du bastion du Saint-Esprit : le prix en serait de 1.000 livres (11 avril). — Fol. 43 v°. Félicitations à l'Intendant au sujet de la prise de Mons. — Compliment à Pierre-Antoine Perrinot, conseiller de ville, nommé avocat du Roi (14 avril). — Fol. 45. Rectification du tracé de la rue des Minimes, présentée par l'architecte Jean Cuene approuvée par l'Intendant ; on fera l'estimation des terrains à exproprier. — Projet d'élargissement de la place Saint-Pierre (21 avril). Fol. 45 v°-48. — Désir exprimé par l'Intendant de quitter son logement de la rue Saint-Vincent, pour aller habiter la maison du président Boisot, mais celui-ci demandant 2.000 francs de location, avec les réparations à la charge de la Ville, l'Intendant renonce à son projet (22-23 avril). — Fol. 48 v°. Illuminations et Te Deum pour la prise de Nice, par Catinat (25 avril). — Fol. 50. Feux de joie et illuminations pour la prise de Mons (29 avril). — Fol. 52. Monitoire contre les insectes et particulièrement les hennetons qui dévastent les

vignes (2 mai). — Fol. 54 v°. Don de six pistoles d'or à l'ingénieur Sauvage pour l'aide qu'il a apportée au peintre Bourrelier, pour la copie de son plan en relief de Besançon (7 mai). — Fol. 55 v°. Conflit avec l'ingénieur Robelin au sujet du tracé de la rue des Minimes (11 mai). — Fol. 51 v°. Abatage d'un bœuf afin de pouvoir estimer le prix de la viande ; détails de l'opération. La viande est taxée à 3 sous 10 deniers la livre (12 mai). — Fol. 59. Réception comme citoyen de Denis Courvoisier, des Petites Chiettes (23 mai). — Fol. 60 v°. Amodiation de la vieille église des Jésuites pour y mettre des grains et farines. — Avis officieux du transfert de l'Université ; on prépare un mémoire pour que les suppôts de la Ville aient le pas sur ceux de l'Université (26 mai). — Fol. 64. Construction de la rue Neuve, depuis les Minimes jusqu'à la rue Ronchaux. Démolition de la maison Saulterey et de l'oratoire Sainte-Anne qui se trouvent enclavés dans cette rue (13 juin). — Fol. 64. Patentes ordonnant le transfert de l'Université de Dole à Besançon, et arrêt relatif au paiement des 150.000 livres promises pour ce transfert. — Texte des patentes, datées de Versailles, mai 1691, indiquant les raisons du transfert et édictant les mesures à prendre pour l'installation de l'Université à Besançon. — Texte de l'arrêt du Conseil relatif aux 150.000 livres payables en trois termes : cette somme sera employée aux fortifications de la ville (14 juin). — Fol. 67 v°. L'Université sera installée dans les bâtiments du couvent des Grands-Carmes, en attendant la construction d'un bâtiment sur le terrain des Carmes, rue Saint-Vincent (15 juin). — Fol. 70. Enregistrement par le Parlement des patentes de l'Université : remerciements à l'avocat général Doroz qui a prononcé un éloquent discours, où il a fait l'éloge du magistrat de la Ville, (20 juin). — Fol. 71 v°. Aménagement pour l'Université de salles des Carmes actuellement remplies de grains des magasins du roi. — Lettre aux Recteur et professeurs de l'Université de Dole pour leur signifier les patentes de transfert (23 juin). — Fol. 72. Commencement de démolition des maisons de la rue Poitune du côté de la rivière. On va incessamment travailler à la porte qu'on doit construire sur le pont (25 juin). — Fol. 73. Sur les plaintes exprimées au sujet du peu de temps qu'on laissait aux habitants de la rue Poitune pour déménager, le lieutenant du Roi, M. de Rostaing, assure qu'on ne démolira que fort peu de la partie arrière de ces maisons, seulement pour « pilloter et faire les fondements du quai qui ne s'élèvera tout au plus cette année que de trois pieds ». Il ajoute qu'il y a deux projets, l'un qui consiste à faire une muraille voûtée surmontée d'un parapet, l'autre, dû à Vauban, qui voudrait une muraille terrassée en arrière. Les deux plans comportent une grande porte sur le pont, et deux petites portes de part et d'autre (26 juin). — Fol. 74. Projet de construction d'un bâtiment pour l'Université sur le terrain des Carmes, rue Saint-Vincent : il comprendra deux chambres pour les leçons, une grande salle pour les actes, une chambre à feu pour le Conseil des Recteur et professeurs, une salle pour la bibliothèque et un appartement pour le secrétaire de l'Université (27 juin). — Fol. 74. Démolition d'un tiers de la boucherie du Bourg pour la construction du quai : on se plaint de la « furieuse précipitation » de l'ingénieur Robelin dans l'exécution de ces travaux (28 juin). — Fol. 75 v°. Décision portant que les professeurs et suppôts de l'Université auront entrée franche pour leur vin pour la première année. — Défense de tenir des chèvres à Bregille, celles-ci commettant des dégâts dans les vignes, dont le village est entouré (30 juin). — Fol. 77 v°. Lettre à Louvois pour le remercier du transfert de l'Université. — Lettre aux villes pourvues d'Université pour savoir quelle est la situation des Recteur et professeurs au sujet de la préséance (7 juillet). — Fol. 79. Les travaux de fondation du quai étant sur le point de commencer, on réclame les 50.000 livres promises pour la première année pour le transfert de l'Université : il avait été entendu avec l'Intendant que cette somme ne serait versée qu'à la Saint Martin, l'Université étant installée (13 juillet). — Fol. 81. Lettres de citoyen au grand sceau dans une boîte d'argent octroyées à M. d'Agay, nouvellement nommé conseiller au Parlement. — Prétention des Carmes pour la location de leurs salles à l'Université. Ils voudraient que la cité effectue à ses frais toutes les réparations de ces salles ; celle-ci consent à avancer les sommes nécessaires à cet effet, mais les recouvrera ensuite sur le prix de location. Pour les six salles, le prix de location sera de 740 francs, monnaie du comté, plus 160 francs pour le logement du secrétaire. La cité consent à leur donner 1.000 francs au total. S'ils acceptent, on leur permettra l'entrée franche de 12 muids de vin étranger (14 juillet). — Fol. 83 v°. Prétention du comte de Saint-Amour de lever un droit d'entrée sur les forges des serruriers et maréchaux (17 juillet). — Fol. 84 v°. Invitation à la bénédiction de l'hôpital neuf pour le lendemain, à 6 heures du matin, et à la cérémonie du transfert du Saint-Sacrement de l'hôpital Saint-Jacques à l'hôpital neuf à 10 heures. Les membres du magistrat décident de n'y point aller en corps, de crainte que les conseillers du Parlement veuillent prendre le pas sur eux alors que, comme fondateurs, ils doivent avoir le pas sur les directeurs de l'hôpital (20 juillet). — Fol. 85. Conflit avec le prieur des Carmes au sujet des réparations à effectuer dans son couvent pour l'installation de l'Université. — Remontrances au curé de Saint-Pierre contre le « zèle indiscret » qu'il avait montré dans un sermon, sur le respect du repos dominical (21 juillet). — Fol. 86. Nouvelle de la mort de M. de Louvois (23 juillet). — Fol. 89. Sommation faite à un particulier de bâtir sur un espace vide qu'il possède dans la rue des Granges (1er août). — Fol. 90. Création d'une maîtrise des cloutiers. — Ordre de bâtir sur la nouvelle rue Neuve-Notre-Dame (4 août). — Fol. 91 v°. Proposition du comte de Saint-Amour de vendre le terrain qu'il possède derrière le palais Granvelle, sur la rue Saint-Vincent, pour y bâtir. — Félicitations adressées à l'ancien intendant Chauvelin pour sa nomination de conseiller d'Etat (8 août). — Fol. 93. Les Carmes faisant des difficultés au sujet de l'installation de l'Université dans leur couvent, on négocie avec l'Oratoire qui offre de recevoir celle-ci. Les Carmes se montrent alors plus accommodants, demandant seulement que l'on ne passe pas par leur cloître pour aller aux salles de cours et que

les étudiants évitent le bruit « et les paroles indécentes » (13 août). — Fol. 97. Etablissement à La Vèze d'un maître d'école qui entretiendra la chapelle et enseignera aux enfants les principes de la religion, aux gages de 30 francs par an (22 août). — Fol. 97 v°. Messe en musique aux Cordeliers pour la Saint Louis. Messieurs y assistent, puis, suivant la coutume, prennent un repas ensemble à l'Hôtel de Ville (25 août). — Fol. 98. Visite d'un délégué de l'Université, le professeur Migard, venu pour examiner les préparatifs d'installation (27 août). — Fol. 98. Demande faite par M. de Montcristif, qui ne voudrait plus que l'on occupe pour des magasins d'avoines le bas de l'église Saint-Paul et réclame en remplacement les deux salles des jeux de paume, la chapelle de la Croix et celle des Annonciades. Objections faites à cette requête (28 août). — Fol. 99 v°. Installation d'une boiserie dans la salle des actes destinée à l'Université (29 août). — Fol. 100 v°. Rapport d'un commis envoyé à Dole pour examiner la disposition des salles de l'Université (3 septembre). — Fol. 102 v°. Recherche des moyens de paiement de la somme de 100.000 livres que la Ville doit donner pour le transfert de l'université : on propose de prendre cette somme dans le fonds des greniers à blé de la cité (10 septembre). — Fol. 104. Bâtiment à construire par les Bénédictins sur la rue Saint-Vincent ; ils devront couper leur jardin pour le mettre à l'alignement de la maison du comte de Poitiers. — Ordre de M. de Montcristif de faire raccommoder les baraques où se retirent les messagers qui arrivent la nuit, ainsi que la machine et les cordages qui servent à tirer leurs paquets. — Ordre de prendre la grande salle des Jésuites pour y placer les avoines, et de la faire étançonner à cet effet (17 septembre). — Fol. 105. Fixation des vendanges aux 3 octobre et jours suivants. — Fol. 105 v°. Etablissement d'une maîtrise de perruquiers (19 septembre). — Dépôt d'avoines au palais Granvelle ; doléances du comte de Saint-Amour (22 septembre). — Fol. 106 v°. Réception gratuite comme citoyen de Simon Grasset, maçon, bourgeois d'Ornans, pour avoir fait à neuf les margelles du puits de la rue du Clos (24 septembre). — Fol. 107. Boiseries exécutées pour la salle des actes de l'Université par Jean-Baptiste Perindeau et ses associés. — Statuts de la confrérie érigée par les arquebusiers en l'honneur de Saint-Eloi, leur patron (26 septembre). — Fol. 122 v°. Fermeture de leur cloître par les Carmes, afin d'empêcher les écoliers de l'Université d'y passer pour aller à leurs salles de cours ; on s'en plaindra à l'Intendant à son retour (15 octobre). — Fol. 114. Condoléances à l'Intendant pour la mort du marquis de La Trousse, son parent (22 octobre). — Fol. 115. Avance faite par les membres du magistrat de la somme de 50.000 francs pour le premier paiement de la somme due pour le transfert de l'Université ; cette somme est remise au sieur Choderlot, commis principal du trésorier de l'extraordinaire des guerres (24 octobre). — Fol. 116. Sommation adressée aux Carmes de rouvrir une petite porte de la Grande-Rue ouvrant sur leur cloître, porte qu'ils ont murée pendant la nuit pour empêcher le passage des écoliers : ils ne voudraient les laisser entrer que par la porte donnant sur la ruelle (27-29 octobre). — Fol. 117. Dénomination de rue Notre-Dame donnée à la rue Neuve, allant de la porte Notre-Dame à la rue Ronchaux (29 octobre). — Fol. 120. Institution d'un archer spécialement chargé de l'expulsion de la cité des vagabonds et mendiants (5 novembre). — Fol. 121. Retour de l'Intendant ; échange de compliments (8 novembre). — Fol. 122. Arrivée du Recteur magnifique avec quelques professeurs de l'Université : des commis de la bannière Saint-Quentin, sur laquelle il doit loger, iront à sa rencontre le complimenter et lui remettre les clefs des salles de l'Université (9 novembre). — Fol. 122 v°. Taxe des vins, les hauts coteaux à 78 francs, les moyens et les bas à 77 francs le muid. — Fol. 123. Compliments au Recteur qui loge chez le conseiller Boisot. Les professeurs visitent les salles et présentent quelques observations sur la disposition des bancs et de la chaire (11 novembre). — Fol. 123 v°. Remerciements à l'avocat général Doroz qui, dans son discours de rentrée au Parlement, a fait l'éloge de la cité à l'occasion du transfert de l'Université. — Conférence avec deux professeurs de l'Université Migard et Tisserand, représentant le recteur M. de Desnes, au sujet des dispositions à prendre à la séance d'installation de l'Université ; difficultés protocolaires pour les places à réserver au Parlement et aux membres du magistrat (13 novembre). — Fol. 124 v°. Première leçon faite à l'Université par Henry Charnage, premier professeur de droit canon. Des affiches avaient été placardées dans la ville par ordre du Recteur, donnant les heures des leçons de chaque professeur. — Fol. 125. Réception comme citoyen d'honneur de Choderlot, natif de Paris, commis de l'extraordinaire des guerres au comté de Bourgogne (14 novembre). — Fol. 125 v° et sq. Discussions sur les places que doivent occuper les différents corps dans la salle des actes de l'Université ; conflit au sujet de la hauteur des bancs pour, les corps respectifs, L'Intendant impose sa volonté (14-19 novembre). — Fol. 129. Somme de 400 francs allouée à Jean Ligier, Claude Brulley et consorts pour le paiement des boiseries exécutées dans les salles et chambres des Carmes pour l'Université (21 novembre). — Fol. 129. Détériorations commises à l'hôtel de la Tour Saint-Quentin par les locataires de l'Académie royale dirigée par le sieur de Beaumarché ; on propose d'allouer à celui-ci une somme fixe pour son logement et celui de l'Académie (24 novembre). — Fol. 131. Prétention du comte de Saint-Amour, qui, en vertu de sa charge de grand maréchal de l'archevêché, veut prélever un cens sur tous ceux qui, pour la première fois, installent des forges dans la cité (28 novembre). — Fol. 132. Décision de comprendre les professeurs de l'Université dans la répartition l'ordinaire du sel. — Fol. 132 v°. Félicitations à Jean-François Chandot, conseiller de ville, qui a épousé en secondes noces Mlle de Bordey. — Fol. 132 v°. Permission au procureur syndic de la cité, Buson, de planter du gamey dans sa vigne de la côte de Cornandouille, à condition de l'enclore de murs (1er décembre). — Fol. 134. Achat par le curé de Saint-Pierre d'une maison rue Saint-Vincent pour y établir une société de filles dévotes. — Réception comme citoyennes d'Anne et Nicole Hermand, de Remiremont, en raison de leur expérience à faire la bière (5 décembre). — Fol.

135 v°. Première harangue faite par le Recteur Magnifique ; les magistrats de la cité y assisteront en corps, en habits de cérémonie (10 décembre). — Fol. 137. Règlement pour la ferme du rouage (13 décembre). — Fol. 146 v° Transcription des quittances remises à chacun des magistrats de la cité qui ont avancé la première annuité de 50.000 francs, sur les 150.000 francs exigés par le Roi pour le transfert de l'Université (17 décembre). — Fol. 147 v°. Ordre aux Carmes de bâtir dans le délai d'un mois sur le fonds qu'ils possèdent rue des Carmes, ou de vendre celui-ci à des particuliers (19 décembre). — Fol. 148. Logement des trois frères Robelin, ingénieurs (20 décembre). — Fol. 152. Félicitations au marquis de Renty et à l'Intendant à l'occasion de la prise de Montmelian par Catinat (27 décembre). — Election du magistral : Léonard Tharin est continué dans les fonctions de maire ; Claude Privey, premier échevin ; François Neveu et Frédéric Maistre, deuxième et troisième échevins. Charles Monnier, sieur de Noironte, et Henry Dorival, docteurs ès-droits, sont élus conseillers de ville aux deux places vacantes (31 décembre). — Fol. 161 v°. Adjudication pour deux ans, au prix de 36.000 livres par an, des trois fermes et gabelles que le Roi s'est réservées pour les fortifications : rouage, entrée des marchandises, gabelle du vin sur les hôtes et cabaretiers (2 janvier 1692), — Fol. 165 v°. Opposition faite par les imprimeurs de la cité aux patentes d'imprimeur du Roi obtenues par Jean-Gabriel Benoist (9 janvier). — Fol. 166 v°. Te Deum, illuminations et feux de joie pour la prise de Montmelian (12 janvier). — Fol. 168. Pêche sous le pont commune au Chapitre et à la cité ; les fermiers de cette pêche demandent qu'on limite le nombre des barques de pêche (16 janvier). — Fol. 170 v°. Enregistrement des patentes d'imprimeur du Roi obtenues par Jean-Gabriel Benoist : il prête serment (20 janvier). — Fol. 175 v°. Ouverture d'une carrière à Taragnoz pour le service de la cité et des particuliers : l'ingénieur Robelin en marquera la place (4 février). — Fol. 177-180. Maintien, comme imprimeur de la cité, sur la demande de l'Intendant, de Louis Rigoine, malgré les offres plus avantageuses faites par Jean-Gabriel Benoist (7-14 février). — Fol. 181. Expropriation de maisons rue Basse et rue Poitune pour les fortifications (16 février). — Fol. 182. Arrivée, de 8 nouvelles compagnies du régiment irlandais du Mont Cassel ; il y a déjà dans les casernes 10 autres compagnies du même régiment ; mesures pour le logement des officiers (20 février). — Fol. 182 v°-183. Les rigueurs de l'hiver ayant empêché l'arrivée des denrées de Carême, on demande à l'archevêque la permission de manger des œufs les mercredis et vendredis de Carême, comme les autres jours : il refuse (23-26 février). — Fol. 189-190. Nouvelle sommation aux Carmes de bâtir rue Saint-Vincent (24-29 mars). — Fol. 191. Prochain départ de l'Intendant pour l'armée d'Allemagne (31 mars). — Fol. 192. Assemblée des particuliers des rues Basse et Poitune pour aviser s'ils suivront le dessin dressé par l'ingénieur Robelin pour le front de leurs maisons sur la rivière. C'est aux magistrats de la cité qu'il convient préalablement d'approuver le dessin (7 avril). — Fol. 193. Approbation par les particuliers du projet Robelin : on leur fournira un entrepreneur qui bâtira les fronts de leurs maisons à raison de 45 livres la toise de Besançon (9 avril). — Fol. 195. Décision de l'Intendant d'après laquelle, en attendant une décision de la Cour, les membres de l'Université prendront le pas, dans les processions, immédiatement après ceux du Parlement (13 avril). — Fol. 195 v°. Nouvel alignement de la rue Neuve-Notre-Dame présenté par l'ingénieur Robelin ; on proteste auprès de l'Intendant (14 avril). — Protestation auprès de l'Intendant contre les professeurs de l'Université qui s'affranchissent de certaines obligations envers les étudiants : du repas que le Recteur magnifique doit leur donner à son entrée au rectorat, et pour lequel il reçoit du Roi, une certaine somme, et de la livre de sucre qui était donnée au vice magnifique au grade des écoliers (16 avril). — Fol. 198. Deux égouts seront construits à la courtine du quai, l'un au Port Gillot, l'autre sur la place Labourey (21 avril). — Fol. 198 v°. Félicitations au procureur général de la Chambre des Comptes, Philippe, à l'occasion de son mariage avec Mlle Meurgey. — Réception gratuite comme citoyen de Jean Grassot, d'Ornans, pour avoir fait à neuf le puits devant les Jacobins (23 avril). — Fol. 200 v°. Délibération capitulaire des Carmes autorisant « quoique avec très grande répugnance et avec une espèce de nécessité », la vente de leur terrain vide sur la rue Saint-Vincent, suivant l'estimation d'experts : 20 toises de longueur sur 100 pieds de profondeur. Le Père André de Saint-Nicolas, ex-provincial, est chargé de dresser le plan d'estimation pour la vente. Un mur de clôture devra être construit préalablement et les acheteurs ne pourront ouvrir aucune vue sur le couvent. — On leur refuse le délai de quarante jours qu'ils demandent pour cette vente (28 avril). — Fol. 205. Estimation du fonds des Carmes : désignation comme experts de Jean Cuene, pour la ville, et d'Antoine Bonie pour les Carmes, tous deux architectes (5 mai). — Fol. 206. Désir de l'Intendant de voir la ville acquérir le terrain des Carmes pour y bâtir l'Université ; la ville n'a pas les ressources nécessaires à cet effet (7 mai). — Fol. 206 v°. Harangue funèbre prononcée en l'église Saint-Maurice, par le jeune Tharin, en mémoire du professeur Bidel. — Fol. 207 v°. Rappel de la décision de Louvois et de Duras portant que l'exemption du logement des gens de guerre ne peut être accordée qu'aux nobles appartenant à la confrérie de Saint-Georges ou ayant qualité pour en faire partie (8 mai). — Fol. 208. Plainte au sujet de la trop grande élévation que l'ingénieur Robelin veut donner à la courtine : on écrira à Vauban. — Fol. 209. Nouvelles instances de l'Intendant pour que la cité construise l'Université sur le terrain des Carmes (12 mai). — Fol. 210. Désignation de M. de Moncrif comme commissaire ordonnateur en l'absence de l'Intendant, partant pour l'Allemagne (14 mai). — Fol. 212 v°. Cérémonie de reconnaissance aux Jésuites. On a remis à chacun des magistrats de la cité un bouquet de fleurs. Harangue du recteur et offre d'un cierge blanc au Maire. Epigrammes présentés par les rhétoriciens à chacun des magistrats (26 mai). — Fol. 213. Ordre de l'Intendant de renouveler le bail de la maison de la Tour Saint-Quentin pour l'Académie (28 mai). — Fol. 215. Lettre de Vauban autorisant

l'abaissement de la courtine du quai du Saint-Esprit aux Cordeliers ; on la communique à l'ingénieur Robelin. Celui-ci a fait un nouveau projet pour établir des voûtes percées qui serviraient de caves aux propriétaires tout le long des maisons du quai, ce qui diminuerait les frais (7 juin). — Fol. 215 v°. Procession générale de la Fête-Dieu (8 juin). — Fol. 218. Signification faite à Messieurs de Trepot et de Saône d'avoir à bâtir, dans le délai d'un mois, sur le terrain vide qu'ils possèdent rue des Granges, ou de le vendre, « messieurs s'étudiant à embellir la ville » (9 juin). — Fol. 218. Proposition de vendre les portions de rivières appartenant à la cité, ainsi que la tuilerie de Saint-Ferjeux, pour le paiement du troisième terme de l'Université (14 juin). — Folio 218 v°. Compliment au marquis de Renty sur son retour ; quatre membres du magistral vont au devant de lui jusqu'à Saint-Vit ; il ne leur répond que ces simples mots : « Je suis votre serviteur. » — Pour ne pas l'irriter, car il est « aigri sans sujet contre la cité », le maire et les trois échevins, en robes de cérémonie, iront le saluer en son hôtel ainsi que Mme de Renty (14 juin). — Fol. 218 v°. Visite au marquis de Renty ; il ne répond au compliment que « par un petit penchement de tête », et ajoute : « Vous êtes en bien petit nombre ». Après leur départ, il dit, en présence de plusieurs personnes : « Je ne scay ce qui m'a empesché que je n'envoye ce maire en prison. » On en référera à l'Intendant sur « le peu d'inclination que ledit seigneur de Renty témoigne avoir pour cette cité en toutes conjonctures » (16 juin). — Fol. 222 v°. Choix de Toussaint Jouffroy connue juré de la maîtrise des potiers d'étain (28 juin), — Fol. 223. Réclamation adressée au maître des requêtes Nicolas pour 50 mesures de froment qui lui ont été payées par les greniers de la cité, et qu'il n'a pas fournies (30 juin). — Fol. 224. Conditions de la vente du droit d'éminage que la cité veut aliéner pour le paiement de l'Université (30 juin). — Fol. 224. Construction d'un égout et abreuvoir dans le bastion derrière le Saint-Esprit (2 juillet). — Fol. 225. Nouvelle de la prise de Namur. Félicitations au marquis de Renty et à M. de Montcrif. Le premier les a reçus « à son ordinaire feignant de ne pas savoir cette prise ». — Menaces de M. de Renty qui réclame des réparations à son hôtel, déclarant qu'il « ferait mettre Messieurs du magistrat en prison l'un après l'autre ». On invoque l'arrêt du Roi interdisant toute dépense pour les officiers de l'Etat-major, sans un ordre exprès de l'Intendant (2 juillet). — Fol. 226. Félicitations à M. de Rostaing, lieutenant du roi, sur son retour dans la cité. — Fol. 227. Réponse de l'Intendant au sujet des menaces de M. de Renty ; il insinue qu'on porte plainte à ses supérieurs (7 juillet). — Fol. 227 v°. Un charlatan, à qui la ville avait refusé l'autorisation de débiter de l'orvietan, en ayant obtenu la permission du marquis de Renty, ordre de faire arracher les affiches qu'il a apposées et où il se dit autorisé par le magistrat (9 juillet). — Fol. 231. Lettre de Vauban à l'ingénieur Robelin, autorisant l'abaissement de la courtine du quai, à condition qu'on ne diminue ni l'épaisseur du mur, ni la largeur du chemin de ronde (21 juillet). — Fol. 232. Don de 30 louis d'or neufs à l'ingénieur Robelin, en reconnaissance de ses services (23 juillet). — Fol. 234. Te Deum à la cathédrale pour la prise de Namur (27 juillet). — Fol. 236. Reconstruction de la boucherie sur la place Neuve, dite place Labourey (30 juillet). — Fol. 236. Défense d'aller par les rues après minuit sans lumière (2 août). — Fol. 237-239 v°. Ordre de rebâtir les fronts sur la rivière d'une façon uniforme, à trois étages, d'après le dessin de Robelin : les propriétaires trouvant ce projet trop dispendieux, on demandera à celui-ci d'en dresser un autre (6-9 août). — Fol. 238 v°. Droit d'évocation des citoyens. Le premier Président écrira au chancelier à ce sujet. La cité recommandera de son côté l'affaire à l'avocat de la cité, Ferrary ; celui-ci pourra promettre cent louis d'or à un secrétaire du chancelier en cas de réussite (9 août). — Fol. 240 v°. Lettre du marquis de Barbezieux à M. de Moncrif autorisant la cité à exécuter des réparations dans l'hôtel du marquis de Renty pour une somme de 66 écus : on s'exécutera. — Fol. 241. Requête du notaire Dominique Sirebon, empereur du jeu de l'oiseau, réclamant le privilège de tirer avant les rois des jeux, et aussitôt après l'empereur de l'arc : il n'y est pas fait droit, le requérant n'ayant pas été reconnu empereur par le magistrat (9 août). — Fol. 245 v°. Te Deum et réjouissances à l'occasion de la victoire du Roi sur le prince d'Orange (23 août). — Fol. 247. Projet de démarches en Cour pour le transfert de la Chambre des Comptes de Dole à Besançon (25 août). — Fol. 247. Patentes de maître des chevaux de poste présentées par Claude Durand, hôte à l'enseigne de la Ville de Lyon (27 août). — Fol. 248. Lecture d'un arrêt du Roi créant des maires et des assesseurs héréditaires dans tout le royaume (30 août). — Fol. 250 v°-253. Protestation contre la qualité d'administrateur du Refuge prise par M. de Broissia ; la cité ne peut admettre l'établissement d'une communauté nouvelle sans sa permission (3-9 septembre). — Fol. 252 v°. Arrêt du Roi confirmant l'établissement de la Chambre des Comptes à Dole et augmentant ses attributions (10 septembre). — Fol. 254 v°. Achat de blé dans la région de Gray (17 septembre). — Fol. 255 v°. Construction d'une tannerie près de la porte Malpas (20 septembre). — Fol. 257 v°. Recommandation adressée au Maire par la marquise de Renty en faveur de l'établissement du Refuge (23 septembre). — Fol. 260. Refus adressé à M. de Broissia, qui avait présenté une requête pour l'établissement du Refuge (27 septembre). Fol. 261 v°. Requête des Carmes pour obtenir l'entrée franche du vin dans la cité : on ne leur accordera que quand le Provincial aura mis à la tête du couvent de Besançon un prieur « de la nation », et aura retiré un religieux « qui a parlé derespectueusement ». — Fol. 262. Augmentation du prix du pain dans la cité ; les boulanger de la cité refusant de fournir le pain dans ces conditions, tous ceux qui le voudront pourront en faire et débiter dans la cité à ce prix (1er-2 octobre). — Fol. 266. Fixation des vendanges au 22 octobre, bien que les fruits des vignes ne soient qu'à moitié mûrs. — Arrivée dans la cité de M. de Lantage, avocat général des finances, qui vient pour la vénalité des charges (11 octobre). — Fol. 266 v°. Disette de grains : le mauvais temps a retardé et perdu une partie des moissons de la province. On ne pourra avoir du grain avant Noël, les chariots étant occupés pour les

magasins du Roi. — Folio 267 v°. Augmentation du prix du pain : la livre de pain bis à 19 deniers, celle de pain rifflé à 22 deniers, celle de pain mollet à 25 deniers (13 octobre). — Fol. 269. Adjudication de la tuilerie de Saint-Ferjeux à Christophe Poncet pour 300 francs par an (20 octobre). — Fol. 272 v°. Retour de l'intendant de La Fond. — Réception comme citoyen de Christophe Anneboux, dit Jorans, maître entrepreneur et architecte (5 novembre). — Fol. 274 v°. Taxe des vins au prix unique de 66 francs le muid pour les hauts, moyens et bas coteaux (11 novembre). — Fol. Autorisation donnée aux professeurs de l'Université, qui n'ont pas de vignes sur le territoire, de faire entrer en franchise le vin étranger nécessaire à leur consommation (22 novembre). — Fol. 280. Décision d'aliéner temporairement le droit d'éminage de la cité, sous condition de réachat, afin de pouvoir payer le solde du terme dû pour l'Université (27 novembre). — Fol. 281. Arrêt portant établissement de la chancellerie du Parlement de Besançon (29 novembre). — Fol. 281 v°. Condition d'adjudication de la ferme des greniers à blé de la cité (30 novembre). — Fol. 285-286. Condamnation d'un cabaretier, garde du marquis de Renty, à une amende de 5 livres pour contrebande de poisson. Le marquis de Renty fait venir le maire en son hôtel, lui dit « cent duretés, jusque là mesme qu'il le ferait mettre en prison ». Plainte à l'Intendant de ce procédé. Une lettre, approuvée par l'Intendant, sera adressée au marquis de Barbezieux à ce sujet (6 décembre). — Fol. 287. Conditions fixées pour la vente du droit d'éminage appartenant à la cité (7 décembre). — Fol. 292. Projet de construire à trois étages et non à deux le font des maisons du quai (17 décembre). — Fol. 293. Texte de l'édit du Roi portant création de maires et assesseurs perpétuels et héréditaires, daté de Versailles (août 1692) et enregistré au Parlement de Besançon le 15 décembre 1692. L'édit a pour but d'empêcher les cabales et les brigues au moment des élections et d'assurer l'indépendance des particuliers auxquels les maires ne devront plus leurs charges. Le maire et ses assesseurs auront ainsi plus d'expérience des affaires. — Fol. 296. Adjudication de la ferme des greniers pour 52.000 mesures à prendre dans les greniers de la ville (18 décembre). — Fol. 298. Impossibilité d'acheter du grain dans les campagnes, tout étant retenu pour le service du Roi (22 décembre). — Fol. 298. Protestation contre le receveur du droit du port de Rivotte pour l'archevêque, qui prétend prendre le vingtième des racines et herbages amenés par les paysans sur leurs « rais d'eau », au port de Rivotte (23 décembre). — Fol. 300. Arrêt du Roi portant que les gardes des gouverneurs et de leurs lieutenants ne doivent jouir d'aucune exemption (26 décembre). — Fol. 303. Poursuites, d'accord avec l'Intendant, contre le garde du marquis de Renty qui, sur l'ordre de celui-ci, a refusé de payer l'amende. Les gardes n'étant pas exempts des charges, des gens de guerre iront prendre logement chez eux (29 décembre). — Fol. 304 v°. Adjudication de l'éminage au prix de 66.000 francs (30 décembre). — En raison de l'édit sur la création du maire héréditaire, démission donnée par le maire Tharin de sa charge de maire. Le premier échevin Claude Privey en remplira provisoirement les fonctions et aucune élection n'aura lieu (31 décembre). — Fol. 307. Table des matières du volume.